L'an Deux Mil Quinze, le trois février, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de février qui aura lieu le neuf février Deux Mil Quinze.

Le Maire.

# **SÉANCE DU 09 FEVRIER 2015**

L'an Deux Mil Quinze, le neuf février, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février Deux Mil Quinze par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: M. TESTUT. Mme PASTOR-DUBY. M. CHEVALARIAS. Mme DE PISCHOF. M. TOUCHARD. Mme VIGNES-CHAVIER. M. CASAURANCQ. Mme DELTEIL. MM. BOURGOIN. BERIT-DEBAT. GROUSSIN. Mmes CASADO-BARBA. SALINIER. MM. ORTAVENT. BERSARS. Mme MAZIERES. M. PUGNET. Mme MEAUD. M. DUPEYRAT. Mmes CATHOT. WANY. M. AUMASSON.

ABSENTS EXCUSES: Mme CALEIX → pouvoir à M. ORTAVENT

Mme BLE-BRACHET → pouvoir à Mme VIGNES-CHAVIER

M. FLAMIN → pouvoir à Mme PASTOR-DUBY

M. GADY → pouvoir à M. CHEVALARIAS

Madame Jocelyne WANY est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ORDRE DU JOUR

# 1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014.

Celui-ci, n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014.

# 2/ <u>DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES</u> TERRITORIALES

Rapporteur: Monsieur Michel TESTUT

Le Conseil Municipal, par délibération du 27 mars 2014, a délégué Monsieur le Maire pour faciliter l'administration communale et pour permettre, soit d'accélérer ou respecter les délais de procédure, tout ou partie de ses attributions à charge pour ce dernier, de rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal des actes qu'il a accomplis dans ce cadre.

Décisions prises au titre de cette délégation depuis le Conseil Municipal du 15 décembre 2014

ABANDON D'UN DELAISSE DE VOIRIE CHEMIN DES ALISIERS/CESSION MADAME DAURIAC ANNIE AU PROFIT DE LA COMMUNE. Décision n° D191/14 du 24 décembre 2014).

ANALYSE FINANCIERE: CONVENTION D'HONORAIRES «RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES». Décision n° D194/14 du 22 janvier 2015.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES DE L'ABBAYE : CONVENTION GEOMETRE. (Décision n° D195/14 du 22 janvier 2015).

CONVENTION D'HONORAIRES GEOMETRE LAGARDE: REGULARISATION EMPRISE CHEMIN DE PUY FERRAT 576 €. Décision n° D196/14 du 22 janvier 2015.

**OPERATION HABITAT MESOLIA HABITAT (PERIGORDIA HABITAT).** Décision n° D197/14 du 26 janvier 2015.

Le Conseil Municipal prend acte des dites décisions.

# 3/ FINANCES

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur: Michel TESTUT

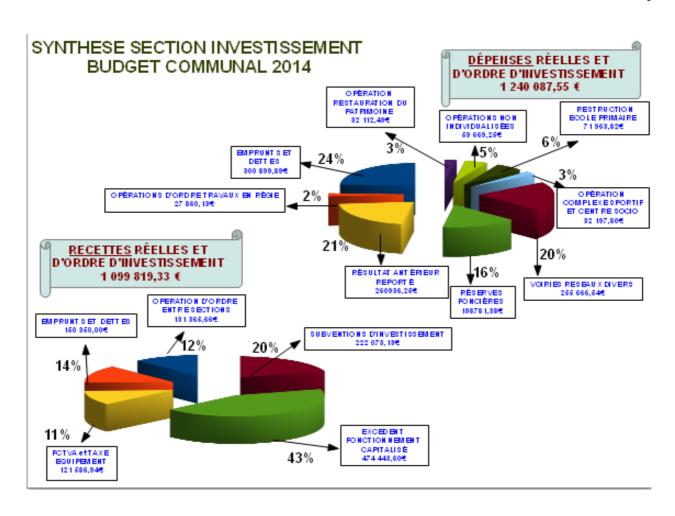
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat annuel est obligatoire dans les deux mois du vote du Budget Primitif.

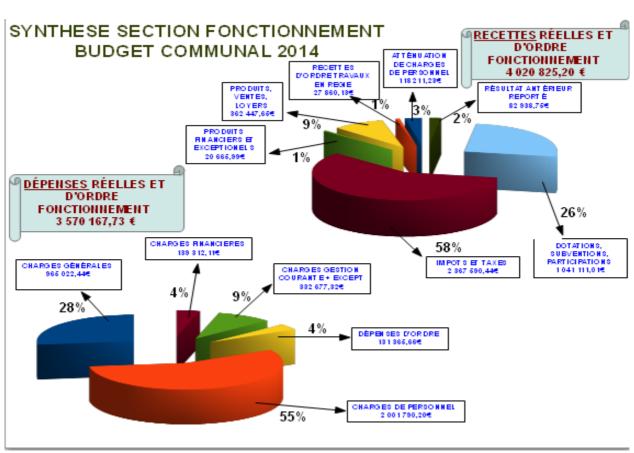
Il permet d'effectuer une analyse des finances communales de l'année écoulée et d'avoir une vision prospective compte-tenu des projets en cours.

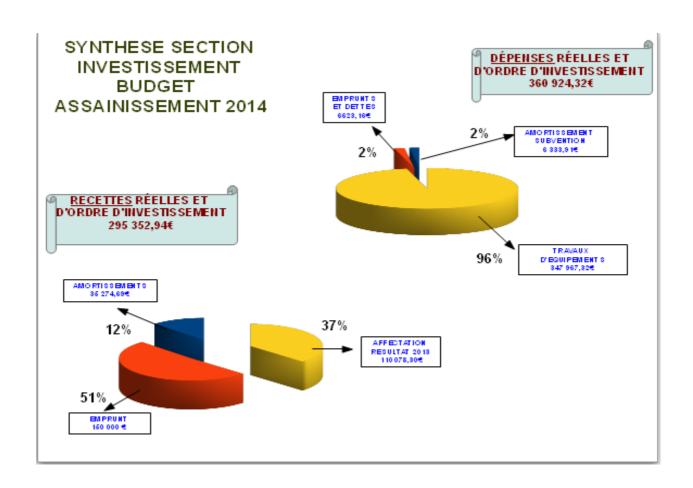
Un diaporama des réalisations 2014 est présenté en séance.

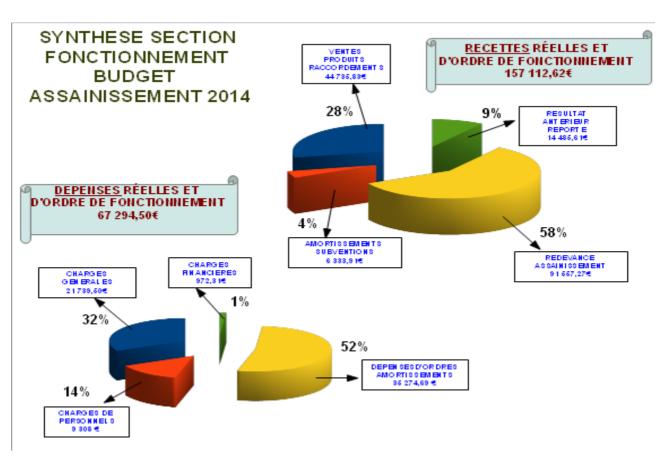












# CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'investissement	1 107 125,76€	1,455,907,11€	1 725 059,83€	1 132 691,76€	979 151,30€
Recette : d'inve :tissement	1 <i>5</i> 27 <i>5</i> 41,78€	1302179,83€	1314789,37€	1695011,88€	1 099 819,33€
Empruntréall: é dans l'année	250 450 00€	500 000 00€	300 000 00€	270 000 00€	150 000,00€
Part de l'emprunt sur les dépenses d'investissement	22,62%	34,34%	17,39%	23,84%	15,32%
Epargne nette	585 223 60€	533 884,78€	474 289 β0€	370 175β3€	451 119,80€
emprunts (capital re stant dû au 31/12 )	3 227 994,15€	3 459 574 <mark>,16€</mark>	3 473 624,52€	3 445 760,65€	3295210,77€
capacité désendettement	5,52	5,83	7,32	9,31	7,30

taux et ratios

			LOMERA						
<u>s</u>	ERVICE:	S FISCA	UX - TAU	X DES 4	<u>TAXES</u>				
	T.H.	F.B.	F.N.B.	O.M. 2014					
ATUR 14	12,73	25,51	144,26	10,20					
BOULAZAC 14	11,81	29,30	61,78	10,20					
CHAMPCEVINEL 14	15,17	30,02	111,55	10,20					
HANCELADE 14	12,40	34,33	127,31	10,20					
COULOUNIEIX 14	15,41	49,36	169,77	10,20					
MARSAC14	10,16	30,29	65,54	10,20					
NOTRE DAME 14	11,03	29,78	81,75	10,20					
PERIGUEUX 14	14,58	44,54	105,50	10,20					
TRELISSAC 14	15,94		90,25	10,20					
<b>T</b> A11	VALOVEN		ALINIALIV A		0 EN 004	,			
IAU	X MOYEN	IS COM	<u>MUNAUX C</u>	ONSTATE	S EN 201	<u>4</u>			
	Taze	d'habitation	Taze foncier	Bâti	Taze fonciere	Non Bâti			
			Tauz mogen			Taux Plafond			
AU NIYEAU NATIONAL	23,88	59,70	20,11	66,95	48,94	214,28			
AU NITEAU									
DEPARTEMEN	19,08	59,7	26,78	66,95	85,71	214,28			
		TAUX CH	IANCELADI	E 2014					
	CHANCEL ADE	GRAND PERIGUE	DEPARTEM ENT TAUX	REGION TAUX 2014	0.M.				
T.H.	12,40								
F.B.	34,33		23,45		10,20				
F.N.B.	127,31	4,73							
Compensation relais T.P.			10,21						
					A compter de	e 2011, la régio	n ne rote plas	la TFB et la	7FNB
					·		· ·		
					n complet de	e 2011, le dépai	cement ne rott	pius is i ii	et le fi

# 1) Dépenses réelles de fonctionnement (M14+M49)/population

Evaluation de la charge totale de fonctionnement en euros par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2010	821 *	832	665
2011	819*		690
2012			730
2013			807
2014			827

\* chiffres publiés en juillet 2013

2) <u>Frais réel de personnel/dépenses réelles de fonctionnement M14 + M49</u>

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectées aux frais nets de personnel

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2010	50,60%	51,90%	52,49%
2011	50,2% *		52,66%
2012			52,57%
2013			52,15%
2014			52,04%
* chiffres	oubliés en juillet 2013		

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE

1) Recettes réelles de fonctionnement (M14 + M49)/population

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2010	1023	1003	827
2011	1053 *		862
2012			878
2013			929
2014			928
* ahiffraa	nublión on inillat 2012		

\* chiffres publiés en juillet 2013

# 2) Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

Produit de la DGF en euros par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2010	213	216	162
2011	209 *		162,4
2012			160
2013			160
2014			154
* - L-266			

\* chiffres publiés en juillet 2013

# 3) Produit des 3 taxes/population

Produit des impositions directes, hors compensation de taxe professionnelle, en euros par habitan

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2010	405	415	391
2011	421 *		411
2012			421
2013			439
2014			447

\* chiffres publiés en juillet 2013

# EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT

Taux d'équipement : l'effort d'équipement par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2010	308	266	263
2011	331 *		357
2012			378
2013			267
2014			297
* chiffres	publiés en juillet 2013		

# **CHARGE DE LA DETTE**

	de la dette au 31 Décemb de l'endettement total en euros		<u>tion</u>
ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE	CHANCELADE
2010	812	1008	757
2011	830 *		810
2012			797
2013			790
2014			786
2014			0



# BUDGET 2014 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget a bénéficié d'un résultat antérieur reporté à hauteur de 21% et d'un emprunt de 14%, ce qui a permis le financement de diverses opérations :

# Opération voirie et réseaux divers pour 255 666,54€

Le programme municipal a été axé sur 3 grandes thématiques de travaux :

- 1) Le programme général de réfection de voirie pour un montant de 166 292,00 €
- travaux de voirie, bordures et déplacement de conduites eaux pluviales Avenue des Bois et à Pot Perdu. La signalisation horizontale, l'aménagement de l'entrée de la Mairie pour l'accès des personnes à mobilité réduite ainsi que des travaux de consolidation du mur chemin d'Arbouze.



# 3) Eclairage public L'opération remplacement des candélabres lotissement Bois Ouest et les Rouquilloux pour un montant total de 66 447 ,00 € a été ré alisée en 2014. La somme de 33 223,50€ restant à la charge de la Commune.







L'acquisition de terrains pour un montant de 198 781,38 € a concrétisé la politique de réserves foncières votée au budget 2014.

Les terrains : Rigal, Palacio, Gonthier, Debaere, Suder.

# Opération Restructuration Ecole Primaire

Travaux de reprise des préaux pour un montant de 71 963 00 €

CHANCELAD

# L'amélioration de l'habitat ancien et du cadre de vie

l'action <u>Amélia</u> (programme d'intérêt général PIG en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens) :

Ce programme a été mis en place en 2013 pour une durée de 3 ans, une enveloppe financière votée au budget pour un montant de 21 000 € a permis d'aider 6 familles pour un montant de 5165,00 €.

La somme de 15 830 € a été reportée sur le budget 2015 afin de pouvoir continuer l'action.

# Divers investissements tel que:

Travaux de réfection des sols et de la couverture de l'école Maternelle.

Le matériel informatique divers ainsi que trois tableaux numériques.

# TRAVAUX EN REGIE

L'ensemble des réalisations représente un montant de 27 860,13 €

Ces travaux ont permis de valoriser des installations telle que :

Mise aux normes de l'électricité des bâtiments communaux

Eaux pluviales:

- · aménagement d'un avaloir et d'un caniveau grille à l'école primaire
- · réfection de deux avaloirs au lotissement clos des Grèzes,

Voirie : création d'un passage surbaissé rue des fleurs.

L'école Maternelle - garderie- peinture, électricité et isolation.

L'installation de la vidéo surveillance : pose de fourreaux

# ASSAINISSEMENT:



Travaux assurés par la Commune :

Le complexe sportif pour un montant de 47 162,00 €

Allée des catalpas pour un montant de 294 865,00 €

Etude géotechnique à l'Abbaye

CHANCELADE

Dans le cadre du groupement de commandes avec le Grand Périgueux, les travaux d'assainissement collectif sur le secteur des Andrivaux sont terminés.

# L'ACTION CULTURELLE :

# LE FESTIVAL DE JAZZ:

10ème édition avec comme invités Liz MC COMBE

et Nico Wayne Toussaint

## LE FESTIVAL MIMOS:

3ème année de représentation d'un spectacle familial tiré du festival Mimos organisé par la Ville de Périgueux.



# LES JOURNEES DU PATRIMOINE :

Découverte exceptionnelle du patrimoine culturel et naturel en passant par l'Abbaye, le village de Beauronne, les carrières, le village des Andrivaux ainsi que la champignonnière.



# LOTISSEMENT MAJOURDIN : La 1ère phase est terminée :

soit un montant de 723 000,00 € études et travaux réalisés en 2014 pour viabiliser ;

- 12 terrains « habitat en accession groupée »
- 14 terrains « habitat en accession libre »
- 17 terrains « habitat social »







# LES OBJECTIFS POUR 2015

# Sport:

Projet de réalisation d'une salle d'activités sportives située dans le complexe sportif de Chercuzac.

# Habitat:

Valorisation des réserves foncières avec le concours :

Dordogne Habitat : 12 à 16 logements dans le secteur des combeaux

Mesolia Habitat: 12 logements secteur des combeaux

4 logements aux Chabrats

Dordogne Habitat: 10 logements secteur des Chabrats

CHANCELADE

# Patrimoine:

- Lancement études et travaux de restauration de l'Eglise phase 2
- <u>Etude</u> de faisabilité « développement de son territoire à partir de son patrimoine. »

### Assainissement:

- · Secteur de l'ABBAYE
- Le Clos de Chabrats (études et travaux)
- Lotissement Marjolaine
- Terrain Rigal (travaux)
- La Courie (étude)

# Analyse financière Compte tenu du contexte économique contraignant et suite à la baisse des dotations de l'Etat, une analyse financière sera lancée afin de pouvoir se projeter sur une programmation pluriannuelle des investissements. L'étude permettra de fournir aux élus des outils d'expertise et de communication montrant la situation financière effective de la Ville ainsi que ses contraintes et capacités futures.



Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires qui lui ont été présentées.

# 4/ TRAVAUX/VOIRIE/URBANISME

# <u>DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX LED CHEMIN DU PRETRE/TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE PROGRAMMATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES</u>

Rapporteur: Monsieur Dominique BOURGOIN

Il conviendrait d'effectuer l'installation de l'éclairage public par LED chemin du Prêtre (deux points lumineux).

La Commune de CHANCELADE est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence «éclairage public» et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- 1) de solliciter le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement,
  - 2) de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- 3) de mandater Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

# 5/ DIVERS

# HARMONIE VENTS D'OUEST: RENOUVELLEMENT CONVENTION 2015/2017

Rapporteur: Monsieur Michel TESTUT

L'Harmonie Vents d'Ouest (anciennement Harmonie Périgueux-Ouest RAZAC) a été créée dans un but de sensibilisation à la musique, hors du milieu scolaire, et assure depuis plusieurs années l'organisation des ateliers musicaux. Elle regroupe aujourd'hui les Communes de Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Marsac, Razac.

La Commune participe à hauteur de 0,26 € par habitants (4174 h) soit 1 085,24 €.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler notre engagement vis-vis de l'Association Vents d'Ouest à compter du 01 janvier 2015 pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention correspondante.

# **FORMATIONS DES ELUS/CONVENTION CIDEFE 2015**

Rapporteur: Monsieur Michel TESTUT

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires (articles L 2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), la formation est un droit individuel pour chaque élu et une dépense obligatoire pour la Collectivité.

La Collectivité prend en charge les frais inhérents aux formations réalisées en respectant le droit pour chaque élu de se former auprès de l'organisme agréé de son choix.

Dans ce cadre, six élus ont fait connaître leur volonté de suivre les sessions de formations organisées en 2014 par le Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus (CIDEFE) pour un montant forfaitaire de 4 194€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

# **6/ QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### HABITAT - PROGRAMME D'INTERET GENERAL AMELIA: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Marie-France DELTEIL

En 2012, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a décidé de lancer un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG), en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 3 ans. L'objectif partagé, sur tout le territoire, est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la Communauté d'Agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aidera les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître le PIG aux habitants.

Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat Communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH, tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

Les taux de subvention sont de 5 % pour les propriétaires bailleurs et 10 % pour les propriétaires occupants. Pour ces derniers, le taux peut être porté à 20 % sur les travaux de mise en conformité d'une installation d'assainissement non collectif classée «point rouge».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, attribue une aide de :

1550 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 16585,39 € HT à Madame COLOMBERT Josiane pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 79 Chemin des Chevaliers – 24650 CHANCELADE

### **OPERATION HABITAT DORDOGNE HABITAT MARJOLAINE**

Rapporteur: Monsieur Jean-François GROUSSIN

Dans le cadre de sa politique de résorption de son déficit en logement conventionné (Loi S.R.U.), la Commune de Chancelade a, par décision du 17 Novembre 2014, décidé d'une opération d'habitat social à MARJOLAINE.

Sollicité DORDOGNE HABITAT lors de son conseil d'administration en date du 27 novembre 2014 s'est engagé :

- à réaliser 14 logements individuels et collectifs (10 PLUS et 4 PLAI)
- à programmer cette opération en 2015

Il est rappelé que ce dossier a fait l'objet d'une demande d'aide, au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (acquisitions foncières).

Il est proposé:

- de confier, à DORDOGNE HABITAT, la réalisation de cette opération sur les parcelles situées section AB 405 ,395 p, 22 ,26, 37,
- de céder les dites parcelles à l'euro symbolique permettant la construction de 14 logements ainsi que l'aménagement des parkings sur ce site,
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer tout acte et pièces nécessaires à la réalisation de ce projet (y compris les actes notariés),
- d'autoriser le dépôt du permis de construire par DORDOGNE HABITAT avant la signature de l'acte authentique.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, adopte l'ensemble des propositions, à l'unanimité des présents.

## **OPERATION HABITAT DORDOGNE HABITAT TERRAIN SUDER**

Rapporteur: Monsieur Jean-François GROUSSIN

Dans le cadre de sa politique de résorption de son déficit en logement conventionné (Loi S.R.U.), la Commune de Chancelade a, par décision du 17 Novembre 2014, décidé de la réalisation décidé d'une opération d'habitat social aux Chabrats (terrain SUDER)

Sollicité DORDOGNE HABITAT lors de son conseil d'administration en date du 27 novembre 2014 s'est engagé :

- à réaliser 10 logements individuels et collectifs (7 PLUS et 3 PLAI)
- à programmer cette opération en 2016/2017

Il est rappelé que ce dossier a fait l'objet d'une demande d'aide, au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (acquisitions foncières).

Il est proposé:

- de confier à DORDOGNE HABITAT la réalisation de cette opération sur les parcelles situées section AT 378 et 380
- De céder les dites parcelles à l'euro symbolique permettant la construction de 10 logements ainsi que l'aménagement des parkings sur ce site.
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer tout acte et pièces nécessaires à la réalisation de ce projet (y compris les actes notariés).
  - d'autoriser le dépôt du permis de construire par DORDOGNE HABITAT avant la signature de l'acte authentique.

Le Conseil Municipal oui cet exposé adopte l'ensemble des propositions à l'unanimité.

### OPERATION DE VOIRIE : ELARGISSEMENT RUE DES COMBEAUX/CONVENTION GEOMETRE

Rapporteur: Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Dans le cadre de l'élargissement de la Rue des Combeaux (du Chemin des Petites Fontaines au Chemin des Côteaux ), il est nécessaire de faire établir un plan d'alignement et un état parcellaire de la voie sur 550ml environ.

Consulté, le Cabinet LINARES se propose de réaliser cette mission pour un montant de 3 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint :

- à signer la convention à intervenir avec le Cabinet Linares,
- à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à l'exécution de cette décision.

# **MISSION LOCALE/CONVENTION 2015:**

Rapporteur: Marie France DELTEIL

La Mission Locale de l'Agglomération Périgourdine s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés.

Cette structure a pour vocation de les aider à construire un itinéraire d'insertions sociale et professionnelle.

La participation 2015 est fixée à 0,80 €/habitant. Le montant annuel est de 3 420 € pour 4 275 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- adopte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

# **MAJOURDIN: CAHIER DES CHARGES DE CESSION**

Rapporteur: Monsieur Jean-François GROUSSIN

Il est rappelé à l'Assemblée que, par décision du 23 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé des prix des terrains mis à la vente du lotissement communal « Majourdin ».

Par la même délibération, le cahier des charges de cession ou de location des terrains, situés à l'intérieur du lotissement, a été validé.

Il est proposé à l'Assemblée d'apporter, à ce dernier document, quelques modifications mineures dans un but de simplification.

Le Cabinet CREHAM, dans le cadre de sa mission d'assistance à maître d'ouvrage, a proposé une nouvelle mouture le 04 février 2015, qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le nouveau cahier des charges de cession ou de location du lotissement « Majourdin ».

# **OPERATION DE VOIRIE/PROGRAMME 2015**

Rapporteur: Monsieur CHEVALARIAS

Compte-tenu des délais de publicité obligatoires et conformément au Code des Marchés Publics, il est proposé :

- de lancer la consultation pour le programme de voirie 2015, en 2 lots :
  - lot A enrobés à froid
  - lot B renforcement de la voirie communale
- de retenir la procédure sous forme adaptée pour la consultation des entreprises.

Il est précisé que la consultation se fera sur prix unitaire et ne préjuge en rien du volume financier qui sera consacré au programme 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30.

